



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*** **

COMMUNE DE VILLEPARISIS

*** **

Direction Générale Adjointe – Pôle Ressources

*** **

Direction des Achats et de la Commande Publique

EXE10

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N°02

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de la personne publique

Commune de Villeparisis,
32 rue de Ruzé
77270, Villeparisis
Tél : 01 64 67 52 73
SIRET : 217 705 144 000 12
Courriel : marches@mairie-villeparisis.fr

Représenté par Monsieur Frédéric BOUCHE, le « Maire »

B - Identification du titulaire du marché public

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - IDF,
8 bis Avenue Joseph Paxton
77164, Ferrières en Brie
Tél : 01 71 58 48 89
SIRET : 420 540 643 00368
Courriel : ao.idfnorddest.energie@eiffage.com

Représenté par Monsieur Michael ANGELETTI, le « Directeur d'agence ».

C - Objet du marché public

Référence du marché public : M202315

Objet : Travaux de modernisation de l'éclairage public

Date de la notification du marché public : 29 décembre 2023

Durée prévisionnelle d'exécution du marché public : 12 mois

Montant initial maximum du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 500 000 €
- Montant TTC : 600 000 €

D - Historique des avenants

Le 27 juin 2024, un avenant n°1 a été pris dans l'optique de modifier le montant maximum du marché en raison de travaux complémentaires imprévus. L'incidence financière de cet avenant représente une augmentation de 25 000 € HT par an du montant du marché, soit une augmentation de 100 000 € HT sur toute la durée du marché. Ainsi, le montant maximum annuel du marché est de 525 000 € HT, et de 2 100 000 € HT sur la durée globale du marché.

Cette augmentation représente un pourcentage de 5% du montant du marché, soit une modification de faible montant conformément aux dispositions de l'article R2194-8 du Code de la commande publique.

E - Objet de l'avenant

Fondement juridique : L'article R2194-7 du Code de la Commande Publique dispose que « **Le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles.** Pour l'application de l'article L. 2194-1, une modification est substantielle, notamment, lorsque au moins une des conditions suivantes est remplie : 1° Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ; 2° Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ; 3° Elle modifie considérablement l'objet du marché ; 4° Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues à l'article R. 2194-6. »

Faits et justifications : Le présent avenant est établi conformément aux dispositions de l'article **R2194-7** du Code de la commande publique. Il a pour objet de corriger une erreur matérielle sur le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), pièce contractuelle du marché.

Afin de corriger cette erreur, la correction ci-après a été apportée :

ARTICLE DU CCAP	FORMULATION ERRONEE	FORMULATION A CONSIDERER
7.2	[...] Les prix sont révisés mensuellement, en hausse comme en baisse [...]	[...] Les prix sont révisés annuellement, en hausse comme en baisse [...]

L'erreur matérielle est corrigée conformément au tableau ci-dessus. Ainsi, il convient de lire désormais, pour ce marché, **les éléments inscrits dans la colonne « Formulation à considérer »** en lieu et place des éléments inscrits dans la colonne « Formulation erronée » qui était dans le CCAP.

Incidence financière de l'avenant : L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ Non

☐ Oui

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Michael ANGELETTI, Directeur d'Agence	Ferrières-en-Brie 03/11/2025	Michael ANGELETTI Signature numérique de Michael ANGELETTI Date : 2025.11.03 10:47:46 +01'00'
		EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Eiffage Energie Systèmes - Ile de France 8 bis avenue Joseph Pardon 77164 Ferrières-en-Brie SAS au capital de 8 000 002,90 € 420 540 643 RCS Bobigny

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour la Commune de Villeparisis :

A Villeparisis, le 07 novembre 2025

Signature

Frédéric Bouche



Frédéric BOUCHE
Maire de Villeparisis

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)